

Devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) de l'établissement

Public concerné

Toute personne appelée dans son établissement à exercer la fonction de Personne Ressource du projet de prévention des TMS.

Pré-requis et conditions préalables d'inscription

L'inscription de la personne ressource est subordonnée à la réalisation d'une lettre d'engagement élaborée par le chef d'établissement.

Les participants en formation doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des TMS au sein de leur entreprise. Afin de pouvoir suivre cette formation dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'avoir des connaissances de bases en prévention des risques professionnels (attestation de réussite du parcours d'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou de suivi de la formation « obtenir des compétences de base en prévention » organisée par la CARSAT ou justifier d'une expérience professionnelle ou d'un niveau formation suffisants sur la prévention des risques professionnels).

Objectif

Le stage vise à outiller les futures personnes ressources afin de les rendre capable d'exercer pleinement leur mission d'organisation et d'animation du projet de prévention TMS, ainsi que de mettre en œuvre des diverses étapes de la démarche.

Objectifs pédagogiques :

- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques.
- Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants.
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions.
- Accompagner l'établissement dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention.
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS.

Programme de la formation

- Le programme TMS pros
- L'identification des enjeux des TMS
- La situation de l'entreprise par rapport aux TMS
- La méthodologie de projet appliquée au projet de prévention des TMS
- Les acteurs du projet –repérage et mobilisation
- La connaissance des principales atteintes de l'appareil locomoteur qualifiées comme TMS
- L'identification des facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux en lien avec le contexte environnemental et organisationnel)
- L'identification des éléments qui structurent les situations et l'activité de travail -les déterminants- en lien avec les facteurs de risque
- Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail à risque de TMS (démarche, outils) et leur mise en œuvre
- L'élaboration un plan d'actions de transformation des situations de travail
- La mise en place et le suivi du plan d'actions
- L'évaluation et la pérennisation de la démarche de prévention des TMS

Méthodes pédagogiques utilisées

- Alternance de séquences d'acquisition de connaissances, d'échanges et de partage d'expériences
- Exercices pédagogiques : mises en situation, exercices pratiques, quiz, études de cas...
- Travaux individuel et en groupe
- Remise des supports
- Accompagnement sur site par le formateur
- Retour d'expérience sur la pratique

Durée : 42 heures (35h + 7h)

6 jours : 5 jours en face à face pédagogique (2j+2j+1j) + 2 ½ journées d'accompagnement par le formateur en entreprise lors des intersessions. Le travail intersession est estimé à 6 Jours.

Suivi et évaluation des résultats

Epreuve sur table sur l'identification du risque de TMS
Validation du projet et des travaux lors des intersessions
Document d'évaluation de satisfaction
Attestation de présence
Attestation de fin de formation individualisée

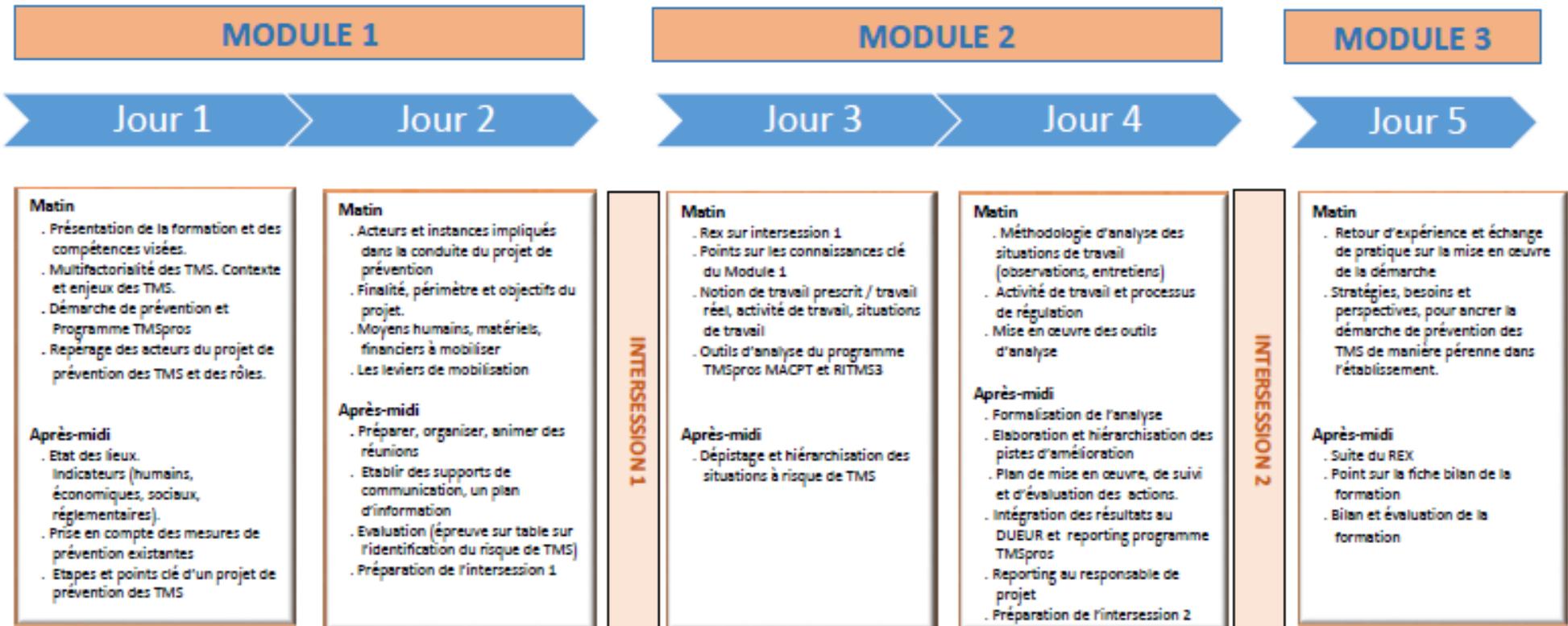
Validation

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.

Les points forts d'Analisis

- . **L'animation du stage par un consultant -formateur partageant son expérience de terrain.**
- . **Analisis est habilité IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) au titre des compétences techniques et organisationnelles, et membre des réseaux de prévention des TMS et du réseau I3R (Intervenants en Prévention des risques psychosociaux) de la région PACA.**
- . **Formateur pour l'INRS dans le stage « Découvrir la démarche ergonomique » et organisme habilité par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels et l'INRS pour la formation 'Sensibilisation à la prévention des RPS'.**
- . **Notre expérience de 30 ans d'intervention auprès de TPE - PME, de grandes entreprises, de très nombreux secteurs d'activité, sur les problématiques de prévention des risques professionnels, d'amélioration des conditions de travail, de maintien en emploi des personnes en situation de handicap et d'accompagnement de projets de conception spatiale et/ou organisationnelle.**



Prochaine session

(Module 1)/ (Module 2) et (Module 3)